

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 12 septembre 2022 à 20 h 00.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents :

| | |
|-----------------------|--------------------|
| M. Ghislain Lachance | M. Richard Poulin |
| M. Normand Duclos | M. Reynald Cormier |
| Mme Marie-Noël Duclos | M. Éric Lachance |

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier
Un (1) citoyen

Il a été ordonné et statué ce qui suit :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 12045)

Il est proposé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Projet de construction bâtiment culturel – mandat à l'entrepreneur général
3. Levée de l'assemblée

En retirant le point 2 :

- Projet de construction bâtiment culturel – mandat à l'entrepreneur général

Et en ajoutant les points suivants :

- Projet bâtiment culturel – demande de contribution à la MRC ;
- Projet bâtiment culturel – demande de contribution à la MDJ.

2. PROJET DE CONSTRUCTION BÂTIMENT CULTUREL
Mandat à l'entrepreneur général

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

3. PROJET BÂTIMENT CULTUREL
Demande de contribution à la MRC (Rés. # 12046)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps est en processus de construction d'un nouveau bâtiment culturel au parc des loisirs pour accueillir différents services offerts à ses citoyens, comme une bibliothèque, la Maison des Jeunes (MDJ) ainsi qu'un endroit de rassemblement pour les citoyens ;

Considérant que le projet de construction de ce bâtiment vient de différentes études et analyses effectuées par différentes firmes afin de centraliser, au parc des loisirs, les services offerts par la Municipalité sur son territoire ;

Considérant que la Municipalité a entrepris quatre gros projets importants en 2022, soient l'aménagement d'un nouveau terrain de tennis, l'aménagement d'un site d'interprétation d'un milieu humide, la réfection complète du chemin du Curé (structure, fossés et asphaltage) et la construction d'un nouveau bâtiment culturel pour accueillir la bibliothèque, la MDJ et un espace terrasse fermée pour toutes activités et accueillir les citoyens et, qu'avec ces quatre gros projets, il y a un manque de financement ;

Considérant que la Municipalité désire attacher tout le financement du projet de construction du nouveau bâtiment avant de conclure le contrat avec l'entrepreneur général et que, pour des raisons de respect des délais, nous devons conclure le contrat le plus tôt possible ;

Considérant que le projet évalué au départ, il y a 18 mois, à 1,3 million de dollars coûtera finalement 2 millions de dollars, suite à l'ouverture des soumissions reçues ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a l'indice de vitalité le plus bas de la Côte-de-Beaupré ;

Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré dispose de différents fonds afin de soutenir des projets de développement orientés vers les citoyens des municipalités de la Côte-de-Beaupré ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande à la MRC de La Côte-de-Beaupré une contribution financière de l'ordre de 400 000 \$ pour la construction d'un nouveau bâtiment culturel situé au parc des loisirs.

4. PROJET BÂTIMENT CULTUREL
Demande de contribution à la MDJ (Rés. # 12047)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps est en processus de construction d'un nouveau bâtiment culturel au parc des loisirs pour accueillir différents services offerts à ses citoyens, comme une bibliothèque, la Maison des Jeunes (MDJ) ainsi qu'un endroit de rassemblement pour les citoyens ;

Considérant que, dans le processus de montage des plans pour ce bâtiment, des rencontres ont eu lieu avec des représentants de la Maison des Jeunes La Zone (MDJ) ;

Considérant que la MDJ avait certaines préoccupations et certaines demandes afin de répondre adéquatement à leurs besoins, pour leur nouveau local ;

Considérant que la Municipalité a modifié certains aspects et fait des ajouts aux plans afin de répondre adéquatement aux besoins de la MDJ ;

Considérant que, lors d'une rencontre avec des représentants de la MDJ, ceux-ci ont mentionné qu'il pouvait regarder pour contribuer financièrement au projet sur le terrain des loisirs et l'entretenir ;

Considérant que la MDJ a mentionné au Conseil municipal étudier toutes les options possibles pour avoir un nouveau local y compris avoir leur propre bâtiment ou agrandir un bâtiment existant ;

Considérant qu'il est important pour le Conseil municipal de boucler le montage financier du projet de construction du nouveau bâtiment culturel avec tous les partenaires et ce, à leur satisfaction ;

Considérant que le nouveau bâtiment accueillera un étage entier comme nouveau local de la MDJ ;

Considérant que le Conseil municipal juge qu'il y aura énormément d'avantages pour la MDJ d'avoir leur nouveau local directement au parc des loisirs ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Richard Poulin, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps fasse une demande officielle au Conseil de la Maison des Jeunes La Zone (MDJ) afin de contribuer financièrement au projet de construction du nouveau bâtiment culturel situé au parc des loisirs, bâtiment qui accueillera les nouveaux locaux de la MDJ.

Monsieur Majella Pichette, Maire, ainsi que monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, sont nommés pour représenter la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps auprès de la Maison des Jeunes pour faire cette demande et s'entendre sur le montant de contribution à recevoir.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 12048)

Il est proposé par Mme Marie-Noël Duclos, Conseillère appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 11.

Je soussigné, Majella Pichette Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier